

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Le bon latt

Bartier Charles, 32, rue du Plat, à Armentières, vend du lait moulé à 25 %. Sa fille Sophie, âgée de 20 ans, est pourvue comme complice.

Bartier reconnaît le fait et il l'assume par écrit devant le juge. — On connaît une certaine opération qui consiste à laisser une certaine quantité d'eau dans le fond de chaque bidon.

Le juge Lameray demande l'accusation pour la faute et l'indignité pour le père.

Sophie Bartier a été acquittée ; Charles Bartier a été condamné à 100 francs d'amende. Le tribunal a ordonné l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord » et le « Progrès du Nord ».

* *

Louis Deloche, 37 ans, cultivateur à Wazinval, a été accusé vendredi du lait qui a été trouvé douxquet quand à l'écriture, mais certainement sucré à 18 %, par M. Baudouin, juge au tribunal correctionnel de Lille tel qu'il fut stati toutefois pour ses vaches.

Le tribunal l'a condamné à 100 francs d'amende. Il a à nouveau ordonné l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord » et le « Progrès du Nord ».

Hospitalité mal récompensée

Adèle Depoorter, couturière, des Fossés à Lille, accusée, le 15 janvier dernier, par une voisine, Jeanne Verheyen, âgée de 85 ans, qui avait venue lui demander l'hospitalité pour la nuit.

Le même soir, Marcel Janson, employé à Lille, vint chez son amie, Adèle Depoorter, avec un sac où il passa la nuit. Le lendemain, il fut arrêté pour la mort de sa voisine.

Le tribunal l'a condamné à 100 francs d'amende. Il a à nouveau ordonné l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord » et le « Progrès du Nord ».

Mauvais mari, mauvais père

Le 16 février dernier, rentrant d'avoir été passé plusieurs heures au cabaret, Louis Vromantisseur à Houplines, mens chez lui grand tapage, il frappa sa femme Marie Belle et son fils Henri, âgé de 15 ans.

Le juge Lameray a déclaré : « Reconnaissiez-vous avoir frappé votre femme et votre fils ? »

R. Non, et pourtant elle me suffre de la bâtre ! »

Cette singulière réponse provoque l'ilarité du public.

Le tribunal a condamné R. à 6 jours de prison.

Mauvais frère

A l'audience d'hier, Blies Bloudeau, charrier à Dainville, coup Saint-Jacques, 4, à Lille, s'est chargé de faire l'éloge de sa femme Mme Bonté, repoussoe à Lamberton. En termes grossiers il déclara que la tribunaux étaient la haine qui l'animait contre eux.

D'ailleurs, le 16 février dernier, sans la moindre raison, il portait des coups assez graves, c'est ce qui lui a valu hier 16 francs d'amende.

Une belle charge

Le 17 mars dernier, vers 4 heures du matin, « les douaniers de service dans la rue du Cartier, à Roubaix, aperçurent, venant de l'ouest, un homme, qui, portant une charge, se dirigeait vers la gare. Les douaniers se mirent à leur poursuite et parvinrent à arrêter l'un d'eux, Pierre Dörphammer, 19 ans, domicilié à Montigny-en-Ostrevent, et le tribunal a condamné la bâtie à 50 kilos de tabac, à 500 de cigares, 15 kilos de café et 10 kilos de poivre.

Le tribunal a condamné R. à 12 jours de prison et 530 francs d'amende.

Affaires diverses

— 2 mois avec sursis à Louis Desmettre, 24 ans, de Fourmies, qui a volé du cuivre chez ses parents, MM. Freycinet et Poulus, industriels à Fourmies.

— 2 mois et 5 fr. à Emile Tuyttend, 29 ans, usineur à Halluin, qui, étant ivre, a brisé les carreaux du cabaret de sa belle-mère, Mme Vandekieft-Destablete, d'Halluin.

— 2 mois avec prison et 5 fr. à supprimer pro blement 1 l. à J.-B. Parsys, 21 ans, magasin à Marcinelle-Barœul, pour coups à Théophile Finet, ouvrier à Marcinelle.

— Alcide Depoorter, 16 ans, manouvrier à Roubaix, a commis quelques vols. Le tribunal l'a ramené à ses parents.

— 10 francs avec sursis à Louis Dupont, 69 ans, agriculteur à Bainsies, pour coups à Jules Renard, 45 ans, à Croix, poursuivi pour avoir vendu du vinâge d'acier au pour la vinaigrette de vin à été accusé.

— 16 francs avec sursis à André Lachuer, menuisier à Camphin, pour brûler de cire, est accusé.

— 16 francs avec sursis à Désiré Lecheroux, menuisier à Sencin, pour infraction à la loi sur les chemins de fer.

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Deux affaires nouvelles ont été inscrites au rôle de la cour d'assises.

— Émile Léonard, mineur, demeurant à Mércourt, homicide volontaire.

Léonard Charles, mineur, demeurant à Loos-en-Gohelle, a été condamné à 10 ans de réclusion.

— Louis Remy, actuellement soldat au 110 régiment d'infanterie, en garnison à Bergues, tentative de viol.

— Mme Maria, servante, demeurant à Béthune, infanticide.

— 15 francs avec sursis à Job Supercas, boulanger de la rue Basse. Elle était dans la boutique et faisait un brioche de causeuse avec...

— Avec l'autre.

— Oui, avec Léonard que je filiale pour me fixer le personnage dans ma mémoire. Comme je suis pas drôle, vous ce pauvre garçon que je suis, a ajouté ironiquement Supercas, si tristement frappé.

— Et alors Supercas d'un ton léger, elle est pas plus jolie que cela !

— Tu l'as donc vue !

— Mais tu le sais bien, la veille chez le boulanger de la rue Basse. Elle était dans la boutique et faisait un brioche de causeuse avec...

— Avec l'autre.

— Oui, avec Léonard que je filiale pour me fixer le personnage dans ma mémoire. Comme je suis pas drôle, vous ce pauvre garçon que je suis, a ajouté ironiquement Supercas, si tristement frappé.

— Par devant, riposte Job.

— Pauvre mignonne ! Oh ! ne crois pas qu'elle m'émeuve, mais elle me plait ! Bébête aura des compensations.

— Est-ce-toi qui les lui donnera ?

— Peut-être.

— Et pour que Supercas s'absorberait dans la contemplation du portrait de Juliette, Job qui était en train, ayant bu déjà quelques ambrées avant l'arrivée de Supercas, disait à son copain : *

— Ta vois bien qu'on ne s'ennuie pas dans la police ! Si tu n'as pas d'ennuie, dis-nous avec un sourire.

— Tu vois bien qu'on ne s'ennuie pas dans la police ! Si tu n'as pas d'ennuie, dis-nous avec un sourire.

— C'est la même chose... Entre mes mains, il n'a plus rien !... Cependant il faut que je te revois avec Juliette Germose, quitte à ce que tu l'ivres immédiatement, pour peut-être faire un moment donné quelques confidences dans l'entrevue, si cela allait prendre

Calveret Auguste, currier de fabrique, de Roubaix à Béthune-sur-Mer, brûlé, demeurant à Béthune-sur-Mer, complice, demeurant à Béthune-sur-Mer, abus de confiance qualifiée.

FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu du lettré de faire-part de la mort de

Madame Carolus FRASEZ

décédée subitement à Lille, le 21 mars 1908, à l'âge de soixante-douze ans, sont priées de consigner le présent avis comme une invitation à assister au service funéraire qui aura lieu dans l'église Saint-Pierre de Lille le 24 mars à 10 h. 30.

Le service funéraire sera célébré par l'abbé

Emmanuel au cimetière de Lille.

L'assassinat à la maison mère, rue Inkermann, à Lille, a été ordonné l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord » et le « Progrès du Nord ».

* *

Louis Deloche, 37 ans, cultivateur à Wazinval, a été accusé vendredi du lait qui a été trouvé douxquet quand à l'écriture, mais certainement sucré à 18 %, par M. Baudouin, juge au tribunal correctionnel de Lille tel qu'il fut stati toutefois pour ses vaches.

Le tribunal l'a condamné à 100 francs d'amende.

Il a à nouveau ordonné l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord » et le « Progrès du Nord ».

* *

Louis Deloche, 37 ans, cultivateur à Wazinval, a été accusé vendredi du lait qui a été trouvé douxquet quand à l'écriture, mais certainement sucré à 18 %, par M. Baudouin, juge au tribunal correctionnel de Lille tel qu'il fut stati toutefois pour ses vaches.

Le tribunal l'a condamné à 100 francs d'amende.

Il a à nouveau ordonné l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord » et le « Progrès du Nord ».

* *

Louis Deloche, 37 ans, cultivateur à Wazinval, a été accusé vendredi du lait qui a été trouvé douxquet quand à l'écriture, mais certainement sucré à 18 %, par M. Baudouin, juge au tribunal correctionnel de Lille tel qu'il fut stati toutefois pour ses vaches.

Le tribunal l'a condamné à 100 francs d'amende.

Il a à nouveau ordonné l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord » et le « Progrès du Nord ».

* *

Louis Deloche, 37 ans, cultivateur à Wazinval, a été accusé vendredi du lait qui a été trouvé douxquet quand à l'écriture, mais certainement sucré à 18 %, par M. Baudouin, juge au tribunal correctionnel de Lille tel qu'il fut stati toutefois pour ses vaches.

Le tribunal l'a condamné à 100 francs d'amende.

Il a à nouveau ordonné l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord » et le « Progrès du Nord ».

* *

Louis Deloche, 37 ans, cultivateur à Wazinval, a été accusé vendredi du lait qui a été trouvé douxquet quand à l'écriture, mais certainement sucré à 18 %, par M. Baudouin, juge au tribunal correctionnel de Lille tel qu'il fut stati toutefois pour ses vaches.

Le tribunal l'a condamné à 100 francs d'amende.

Il a à nouveau ordonné l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord » et le « Progrès du Nord ».

* *

Louis Deloche, 37 ans, cultivateur à Wazinval, a été accusé vendredi du lait qui a été trouvé douxquet quand à l'écriture, mais certainement sucré à 18 %, par M. Baudouin, juge au tribunal correctionnel de Lille tel qu'il fut stati toutefois pour ses vaches.

Le tribunal l'a condamné à 100 francs d'amende.

Il a à nouveau ordonné l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord » et le « Progrès du Nord ».

* *

Louis Deloche, 37 ans, cultivateur à Wazinval, a été accusé vendredi du lait qui a été trouvé douxquet quand à l'écriture, mais certainement sucré à 18 %, par M. Baudouin, juge au tribunal correctionnel de Lille tel qu'il fut stati toutefois pour ses vaches.

Le tribunal l'a condamné à 100 francs d'amende.

Il a à nouveau ordonné l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord » et le « Progrès du Nord ».

* *

Louis Deloche, 37 ans, cultivateur à Wazinval, a été accusé vendredi du lait qui a été trouvé douxquet quand à l'écriture, mais certainement sucré à 18 %, par M. Baudouin, juge au tribunal correctionnel de Lille tel qu'il fut stati toutefois pour ses vaches.

Le tribunal l'a condamné à 100 francs d'amende.

Il a à nouveau ordonné l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord » et le « Progrès du Nord ».

* *

Louis Deloche, 37 ans, cultivateur à Wazinval, a été accusé vendredi du lait qui a été trouvé douxquet quand à l'écriture, mais certainement sucré à 18 %, par M. Baudouin, juge au tribunal correctionnel de Lille tel qu'il fut stati toutefois pour ses vaches.

Le tribunal l'a condamné à 100 francs d'amende.

Il a à nouveau ordonné l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord » et le « Progrès du Nord ».

* *

Louis Deloche, 37 ans, cultivateur à Wazinval, a été accusé vendredi du lait qui a été trouvé douxquet quand à l'écriture, mais certainement sucré à 18 %, par M. Baudouin, juge au tribunal correctionnel de Lille tel qu'il fut stati toutefois pour ses vaches.

Le tribunal l'a condamné à 100 francs d'amende.

Il a à nouveau ordonné l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord » et le « Progrès du Nord ».

* *

Louis Deloche, 37 ans, cultivateur à Wazinval, a été accusé vendredi du lait qui a été trouvé douxquet quand à l'écriture, mais certainement sucré à 18 %, par M. Baudouin, juge au tribunal correctionnel de Lille tel qu'il fut stati toutefois pour ses vaches.

Le tribunal l'a condamné à 100 francs d'amende.

Il a à nouveau ordonné l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord » et le « Progrès du Nord ».

* *

Louis Deloche, 37 ans, cultivateur à Wazinval, a été accusé vendredi du lait qui a été trouvé douxquet quand à l'écriture, mais certainement sucré à 18 %, par M. Baudouin, juge au tribunal correctionnel de Lille tel qu'il fut stati toutefois pour ses vaches.

Le tribunal l'a condamné à 100 francs d'amende.

Il a à nouveau ordonné l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord » et le « Progrès du Nord ».

* *

Louis Deloche, 37 ans, cultivateur à Wazinval, a été accusé vendredi du lait qui a été trouvé douxquet quand à l'écriture, mais certainement sucré à 18 %, par M. Baudouin, juge au tribunal correctionnel de Lille tel qu'il fut stati toutefois pour ses vaches.

Le tribunal l'a condamné à 100 francs d'amende.

Il a à nouveau ordonné l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord » et le « Progrès du Nord ».

* *

Louis Deloche, 37 ans, cultivateur à Wazinval, a été accusé vendredi du lait qui a été trouvé douxquet quand à l'écriture, mais certainement sucré à 18 %, par M. Baudouin, juge au tribunal correctionnel de Lille tel qu'il fut stati toutefois pour ses vaches.

Le tribunal l'a condamné à 100 francs d'amende.

Il a à nouveau ordonné l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord » et le « Progrès du Nord ».

* *

Louis Deloche, 37 ans, cultivateur à Wazinval, a été accusé vendredi du lait qui a été trouvé douxquet quand à l'écriture, mais certainement sucré à 18 %, par M. Baudouin, juge au tribunal correctionnel de Lille tel qu'il fut stati toutefois pour ses vaches.

Le tribunal l'a condamné à 100 francs d'amende.

Il a à nouveau ordonné l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord » et le « Progrès du Nord ».

* *

Louis Deloche, 37 ans, cultivateur à Wazinval, a été accusé vendredi du lait qui a été trouvé douxquet quand à l'écriture, mais certainement sucré à 18 %, par M. Baudouin, juge au tribunal correctionnel de Lille tel qu'il fut stati toutefois pour ses vaches.

Le tribunal l'a condamné à 100 francs d'amende.

Il a à nouveau ordonné l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord » et le « Progrès du Nord ».

* *

Louis Deloche, 37 ans, cultivateur à Wazinval, a été accusé vendredi du lait qui a été trouvé douxquet quand à l'écriture, mais certainement sucré à 18 %, par M. Baudouin, juge au tribunal correctionnel de Lille tel qu'il fut stati toutefois pour ses vaches.

Le tribunal l'a condamné à 100 francs d'amende.

Il a à nouveau ordonné l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord » et le « Progrès du Nord ».

* *

Louis Deloche, 37 ans, cultivateur à Wazinval, a été accusé vendredi du lait qui a été trouvé douxquet quand à l'écriture, mais certainement sucré à 18 %, par M. Baudouin, juge au tribunal correctionnel de Lille tel qu'il fut stati toutefois pour ses vaches.

Le tribunal l'a condamné à 100 francs d'amende.

Il a à nouveau ordonné l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord » et le « Progrès du Nord ».

* *

Louis Deloche, 37 ans, cultivateur à Wazinval, a été accusé vendredi du lait qui a été trouvé douxquet quand à l'écriture, mais certainement sucré à 18 %, par M. Baudouin, juge au tribunal correctionnel de Lille tel qu'il fut stati toutefois pour ses vaches.

Le tribunal l'a condamné à 100 francs d'amende.

Il a à nouveau ordonné l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord » et le « Progrès du Nord ».

* *

Louis Deloche, 37 ans, cultivateur à Wazinval, a été accusé vendredi du lait qui a été trouvé douxquet quand à l'écriture, mais certainement sucré à 18 %, par M. Baudouin, juge au tribunal correctionnel de Lille tel qu'il fut stati toutefois pour ses vaches.

Le tribunal l'a condamné à 100 francs d'amende.

Il a à nouveau ordonné l'insertion du jugement dans le « Réveil du Nord » et le « Progrès du Nord ».

* *

Louis Deloche, 37 ans, cultivateur à Wazinval, a été accusé vendredi du lait qui a été trouvé douxquet quand à l'écriture, mais certainement sucré à 18 %, par M. Baudouin, juge au tribunal correctionnel de Lille tel qu'il fut stati toutefois pour ses vaches.

Le tribunal l'a condamné à 100 francs d'amende